



**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du Conseil Municipal**  
**du jeudi 21 mars 2024 à 20h00**

**Présents** : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DEPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

**Absents excusés** : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Angélique BEAUDOIN (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Florence QUIGNON (*procuration donnée à Yannick GERVAIS*).

**Secrétaire de séance** : Jacques AUBERT.

**Présidente de séance** : Marie-Annick MARCEAUX.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 15 février 2024** : approuvé à l'unanimité.

**Madame le Maire précise** qu'aucune question écrite n'est parvenue en Mairie avant la présente séance.

## ORDRE DU JOUR

• **ELECTION D'UN(E) PRESIDENT(E) DE SEANCE :**

Madame le Maire expose : les comptes administratifs sont traditionnellement présentés à l'assemblée délibérante par le maire en exercice. Le maire apporte lors du débat de présentation tous les éléments nécessaires à la lecture des résultats.

Selon l'article L 2121-14 du CGCT, le maire se retire et confie l'orientation des débats relatifs au vote à un(e) président(e) de séance.

Madame le Maire propose que le deuxième doyen de l'assemblée, Monsieur Jacques AUBERT, préside le vote des comptes administratifs. Monsieur Jacques AUBERT accepte d'être candidat à l'élection du président de séance.

Appelés à voter, les membres du Conseil Municipal élisent, à l'unanimité, Monsieur Jacques AUBERT, président de séance qui est chargé d'animer les débats relatifs aux votes des comptes administratifs M57 principal et M49 assainissement de l'année 2023.

• **APPROBATION COMPTE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR : BUDGET PRINCIPAL M57 – EXERCICE 2023 :**

Madame le Maire donne la parole à Madame Martine CORDIER, responsable de la Commission Finances, qui présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget M57 Budget Principal 2023.

Madame le Maire annonce la concordance entre les écritures du compte de gestion relatifs aux états de réalisation et les écritures des crédits employés de la collectivité.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 relatif au budget M57 Budget Principal, établi à la clôture de l'exercice par le Centre de Gestion Comptable de Montargis.

• **APPROBATION COMPTE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR : BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – EXERCICE 2023 :**

Madame le Maire donne la parole à Madame Martine CORDIER, responsable de la Commission Finances, qui présente au Conseil Municipal le compte de gestion du budget M49 Budget Assainissement 2023. Les écritures de ces comptes de gestion sont en concordance avec les écritures comptables de la collectivité.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 relatif au budget M49 Budget Assainissement établi à la clôture de l'exercice par le Centre de Gestion Comptable de Montargis.

• **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET PRINCIPAL M57 – EXERCICE 2023 :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget M57 Principal relatif à l'exercice budgétaire 2023. Celui-ci présente les résultats suivants :

- ✚ Fonctionnement :
  - ✓ Recettes : **503 423.64 €**
  - ✓ Dépenses : **483 561.75 €**
  - ✓ Résultat de l'exercice 2023 : **+ 19 861.89 €**
  - ✓ Résultat antérieur reporté : **+ 172 692.95 €**
  - ✓ Résultat cumulé 2023 avec le report N-1 : **+ 192 554.84 €**
- ✚ Investissement :
  - ✓ Recettes : **270 450.79 €**
  - ✓ Dépenses : **242 939.38 €**
  - ✓ Résultat de l'exercice 2023 : **+ 27 511.41 €**
  - ✓ Résultat antérieur reporté : **+ 50 196.38 €**
  - ✓ Résultat cumulé 2023 avec le report N-1 : **+ 77 707.79 €**

➤ **Résultat de clôture M57-2023 : excédent : 192 554.84 € + 77 707.79 € = 270 262.63 €**

Madame le Maire se retire et le Président de séance est chargé de mener le débat relatif au vote du compte administratif présenté.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif 2023 du budget M57 qui a été présenté.

• **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET ASSAINISSEMENT M49 – EXERCICE 2023 :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget M49 Assainissement relatif à l'exercice budgétaire 2023. Celui-ci présente les résultats suivants :

- ✚ Exploitation :
  - ✓ Recettes : **139 142.09 €**
  - ✓ Dépenses : **121 721.89 €**
  - ✓ Résultat de l'exercice 2023 : **+ 17 420.20 €**

- ✓ Résultat antérieur reporté : + 28 203.07 €
- ✓ Résultat cumulé 2023 avec le report N-1 : + 45 623.27 €
- ✚ Investissement :
  - ✓ Recettes : 99 790.02 €
  - ✓ Dépenses : 96 819.01 €
  - ✓ Résultat courant d'investissement 2023 : + 2 971.01 €
  - ✓ Report déficit n-1 : - 14 929.25 €
  - ✓ Résultat cumulé 2023 avec le report N-1 : - 11 958.24 €

➤ **Résultat de clôture M49 – 2023 : excédent : 45 623.27 € - 11 958.24 = 33 665.03 €**

Madame le Maire se retire et le Président de séance est chargé de mener le débat relatif au vote du compte administratif présenté.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif 2023 du budget M49 qui a été présenté.

• **BUDGET PRINCIPAL M57 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 :**

Madame le Maire expose : après avoir constaté un excédent de fonctionnement cumulé de 192 554.84 € et un excédent d'investissement cumulé de 77 707.79 € et un excédent de financement de 69 164.99 € compte tenu des restes à réaliser, Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2023 au budget 2024 de la manière suivante :

- en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de 192 554.84 €,
- en recettes d'investissement, au chapitre R001, la somme de 77 707.79 €.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

• **BUDGET ASSAINISSEMENT M49 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 :**

Madame le Maire expose : après avoir constaté un excédent de fonctionnement cumulé de 45 623.27 € et un déficit d'investissement cumulé de 11 958.24 €, Madame le Maire propose d'affecter le résultat 2023 au budget 2024 de la manière suivante :

- en recettes d'investissement, au compte 1068, la somme de 11 958.24 €,
- en recettes de fonctionnement, au chapitre R002, la somme de 33 665.03 €,
- en dépenses d'investissement, au chapitre D001, la somme de 11 958.24 €.

Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

• **BROCANTE ET VIDE-GRENIERS : FIXATION DU (DES) TARIF(S) DES DROITS DE PLACE POUR L'ANNEE 2024 :**

Madame le Maire expose : dans le cadre de l'organisation, par la commune ou une association, de brocantes et vide-greniers, pour l'année 2024, impliquant une occupation temporaire des voies et places publiques, il est nécessaire de fixer le(s) tarif(s) des droits de place pour les exposants.

La commune percevra directement par son régisseur ou par un agent de guichet (pour les associations) défini par arrêté du Maire, les droits de place pour l'utilisation de son domaine public.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le(s) tarif(s) des droits de place des exposants pour les brocantes et vide-greniers pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe comme suit le tarif 2024 des droits de place : 2.50 € le mètre linéaire.

• **BROCANTE ET VIDE-GRENIERS : VERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION ORGANISATRICE :**

Madame le Maire expose : dans le cadre de l'organisation par une association d'une brocante ou d'un vide-greniers pour l'année 2024, les recettes liées à l'utilisation de son domaine public (droits de place) seront encaissées par la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reverser, sous forme de subvention, l'équivalent de ce qui a été perçu au titre des droits de place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de reverser, sous forme de subvention, à l'association organisatrice, l'équivalent de ce qui a été perçu au titre des droits de place, lors de l'organisation de la brocante ou du vide-greniers.

• **ADMISSION EN CREANCES ETEINTES – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

A la demande du Service de Gestion Comptable de Montargis, il est nécessaire de voter l'admission en Créances éteintes (*créances définitivement annulées*), des créances concernant des factures d'assainissement datant de 2018 et 2019 pour un administré, pour lesquelles les recherches entreprises auprès du débiteur se sont déclarées infructueuses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition du Service de Gestion Comptable de Montargis et de passer en créances éteintes la somme de 683.54 € correspondant auxdites pièces irrécouvrables.

Cette créance éteinte sera comptabilisée au compte 6542 « Créances éteintes » du service assainissement.

• **ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE LORRIS : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUR 4 JOURS :**

Madame le Maire rappelle qu'au regard du décret N° 2017 – 1108 du 27/06/17 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires qui permet, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, les écoles maternelles et élémentaires de Lorris avaient sollicité en 2021 une dérogation du temps scolaire sur quatre jours et avaient obtenu cette dérogation.

Cependant, cette dernière, valable trois ans, arrive à échéance à la prochaine rentrée scolaire 2024, et les écoles maternelles et élémentaires de Lorris demandent le renouvellement de cette dérogation pour les trois prochaines années. Or, cette demande doit être renouvelée avant le 31/05/24 pour être effective à la rentrée prochaine.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la demande de dérogation du temps scolaire sur quatre jours des écoles maternelles et élémentaires de Lorris,
- Autorise Madame Le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

• **AVIS SUR LE PROJET E.A.R.L. AVICOLE ABSOLU :**

Madame le Maire expose : la Direction Départementale de la Protection des Populations, au sein d'un courrier daté du 07/02/24, nous informe « qu'une enquête publique est ouverte du 13/03/24, 10 heures, au 13/04/24, 12 heures, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par l'E.A.R.L. AVICOLE ABSOLU, pour étendre un élevage de volailles existant sur le territoire de la commune de Beauchamps-sur-Huillard, lieu-dit « Les Salmons » ».

Or, la commune de Noyers est incluse dans le rayon de 3 kilomètres autour de l'installation classée projetée, et/ou comprise dans le plan d'épandage des effluents produits.

L'intégralité du dossier d'enquête est consultable et téléchargeable sur le site internet de La Préfecture et l'affichage d'un avis au public a été effectué.

Madame le Maire poursuit : « conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet dès le début de l'enquête publique et conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, l'avis exprimé doit intervenir au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête, soit le 28 avril 2024 (...) ».

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, donne un avis favorable sur le projet de l'E.A.R.L. AVICOLE ABSOLU.

• **INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ **Madame le Maire :**

- Informe des dernières dépenses d'investissement qu'elle a engagées depuis le dernier Conseil Municipal du 15/02/24 :
  - Achat de 2 poteaux rectangulaires en acier pour support de signalisation : Ets DIRECT SIGNALÉTIQUE : 217.08 € T.T.C.
- Précise qu'il n'y a pas eu de recettes d'investissement perçues depuis le dernier Conseil Municipal du 15/02/24.
- Informe qu'en raison de la préparation du transfert de compétences assainissement et eaux pluviales à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais en 2026, la commune a été sollicitée pour communiquer les données relatives à ses réseaux d'assainissement et eaux pluviales.
- Rappelle qu'il n'est toujours pas constaté d'avancement significatif vis-à-vis de la Sté SUEZ, en charge de l'assistance à l'exploitation de l'assainissement. Cependant, la collectivité a reçu un devis de 1 053.85 € H.T. pour la fourniture d'une pompe de relevage à la station du Bourg.

La collectivité attend que le service de maintenance intervienne sur les stations pour régler quelques problèmes soulevés lors de la réunion du 18 décembre dernier.

Les rapports SATESE soulèvent des points connus depuis des mois et non encore réglés (clapet anti-retour, odeurs allée des Coquelicots).

- Annonce que les membres des commissions Travaux et Voirie se sont réunis le 19 mars dernier afin d'examiner les maquettes des nouveaux panneaux signalétiques induits par le nouvel adressage ainsi que le projet de nouveau plan de Noyers. Tous les commentaires ont été envoyés, le nouveau plan a été reçu et les maquettes de panneaux sont en cours de modifications.
- Dresse un point sur les demandes de subventions déposées : les demandes de subventions pour la Défense Incendie de Pisserot ont été déposées sur les plateformes appropriées (DETR et Département, le 14/01 dernier). Les documents complémentaires ont été déposés après le dernier Conseil Municipal. Le Département fera part de ses décisions d'attribution des subventions lors de la conférence cantonale du mardi 02 avril prochain. Il a été décidé d'abandonner la demande d'aide auprès de la banque du Crédit Agricole. Il est prévu de solliciter une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes, dans le cadre du Fonds de Concours, pour les travaux d'économie d'énergie.
- Fait état de l'intervention de Monsieur Tanguy PINGOT, conseiller en Energie Partagé de l'A.D.I.L., qui est venu visiter les bâtiments communaux le mois dernier. Un rapport devrait nous parvenir d'ici quelques jours. Pour la Mairie, il pourrait être utile d'envisager l'achat d'une pompe à chaleur. Monsieur PINGOT conseille également de remplacer le ballon d'eau chaude de la petite salle, type cumulus, par un chauffe-eau instantané, moins énergivore.
- Informe du projet de randonnée sur deux jours, avec hébergement à l'Etang des Bois, des classes de CM2 de Madame Ingrid CHAPUT et de Monsieur Olivier CORNEC, enseignants à l'école Marc O'Neill et de leur demande de participation financière des mairies de Lorris et Noyers aux frais de séjour à l'Etang des Bois (une nuitée). Après avoir fait un point avec les élus de Lorris, il a été décidé que les mairies participeront à hauteur de 250 € (200 € pour Lorris et 50 € pour Noyers). La totalité sera facturée à la commune de Lorris qui refacturera en interne à la commune de Noyers.
- Signale que dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire vélo sur le chemin de halage du canal d'Orléans, mené par le Département du Loiret, celui-ci pourrait avoir besoin d'emprunter le chemin communal menant à « La Vallée » depuis « La Marière ». Pendant la période de travaux qui démarra fin avril sur cette zone, les habitants de « La Vallée » ne pourront donc pas emprunter le chemin de halage du canal. Le Département du Loiret a annoncé qu'il allait, à ses frais, remblayer le chemin de l'Ecluse de façon à ce que les habitants de « La Vallée » puissent l'emprunter plus facilement.
- Dresse le bilan de la mission réalisée par l'archiviste entre le 08 janvier et le 08 mars 2024 :
  - Archives éliminables : 22.92 ml,
  - Archives classées et identifiées : 27.47 ml dont 2.69 ml éliminables à terme et 1.01 ml à déposer aux archives départementales,
  - Archives en vrac et diverses (à traiter ultérieurement) : 7.37 ml,

Soit 57.76 ml pour 38 jours de prestation.

Le coût de l'opération s'élève à 5 690 € comprenant 38 jours de travail pour un montant de 5 675 € et la fourniture de 5 boîtes de conservation grand format pour un montant de 5 €. Son règlement s'effectuera par impact sur les attributions de compensation par tiers du montant ci-dessus, soit 1 896.66 € en 2025, 2026 et 2027.

- Annonce que le SICTOM met en place actuellement une organisation pour collecter les bio-déchets plus efficacement.
- Informe d'un courriel reçu en mairie annonçant la parution en juin prochain d'un livre intitulé « *Energi-s* », sur la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly. « Cet ouvrage retrace l'histoire du site, de la décision de la construction à ses projets d'avenir. La narration fait la part belle aux photos, dessins, citations, anecdotes, témoignages, faits marquants. L'histoire est ainsi racontée par les témoins de l'aventure industrielle et organisée autour d'une trame chronologique, chaque partie du sommaire reflétant une période de la vie du site. Au-delà de sa dimension historique, le livre donne des clés de compréhension de l'évolution de la centrale et du territoire. L'ouvrage ainsi réalisé constitue un morceau de la mémoire du Département, accessible à tout type de lecteurs, y compris les non-spécialistes». La commune de Noyers étant située sur le périmètre du Plan Particulier d'Intervention, il nous est proposé d'en acquérir des exemplaires. L'assemblée est d'accord pour l'achat d'un exemplaire.
- Informe que le Département du Loiret donne l'opportunité aux loirétains de témoigner des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien pour se faire soigner. Le recueil de ces témoignages permettra ainsi d'interpeler le Gouvernement et les différents ministères sur la nécessité d'accélérer sur ce sujet prioritaire. Une page internet a été ouverte avec un questionnaire et une version papier du cahier de témoignage a été mis à disposition des habitants à la Mairie.
- Fait part des remerciements du Musée Horloger de Lorris pour le don de 50 euros de la municipalité de Noyers, formulés lors de son assemblée générale du 07 mars dernier à laquelle assistait Monsieur Richard MARCEAUX représentant la commune.
- Rapporte la demande de Monsieur Hubert DESPREZ, conseiller municipal, qui souhaiterait qu'une délibération permettant d'indemniser les élus de leurs frais de déplacement, dans le cadre d'une mission pour la collectivité, soit prise. Madame le Maire assure que ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Aborde l'organisation des prochaines manifestations communales :
  - La chasse aux œufs se déroulera le samedi 30 mars, à 16h00. Mesdames Christiane DENIZARD et Madame Sylviane CAILLE se portent volontaires pour l'ensachetage des chocolats de Pâques et doivent se mettre d'accord sur une date en amont du 30/03. Le rendez-vous est donné aux conseillers à 15h00, samedi 30 mars, devant la salle polyvalente annexe.
  - Madame le Maire interroge l'assemblée, à savoir si l'inauguration des aires de jeux doit se faire en même temps que la Fête des Voisins. L'assemblée décide d'en différer la décision.
  - Concernant la célébration de la fête nationale du 14 juillet : l'assemblée est unanime pour qu'un devis soit demandé pour la confection d'une paëlla. Celle-ci est également d'accord pour que le Comité des Fêtes La Noiseraie se charge de la tenue du bar et que l'animation musicale se fasse via l'installation d'une grosse enceinte au sein de la salle polyvalente Florimond Raffard.
- **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**
  - **Madame Angélique BEAUDOIN** (*en son absence, Madame le Maire donne lecture de son intervention*) :
  - ✚ **C.C.A.S. :**
    - Le repas des Aînés s'est déroulé le 17 mars dernier avec 72 participants qui ont pu se retrouver et partager un moment de convivialité.

✚ **Etat Civil** : 2 décès ont eu lieu sur la commune depuis le dernier Conseil Municipal du 15 février 2024.

➤ **Monsieur Richard MARCEAUX :**

✚ **S.I.C.T.O.M.** : lors de la réunion syndicale du 11 mars dernier, après avoir assisté à une présentation par le cabinet OPTAE (société d'assistance aux services de collecte), le syndicat a adopté la mise en service de la collecte en porte à porte des bacs jaunes. Le coût supplémentaire par habitant et par an est de 9.20 € T.T.C. Ce chiffre aurait été de 13.50 € T.T.C. sans passer aux bacs jaunes.

➤ **Monsieur Yannick GERVAIS :**

✚ **S.I.C.T.O.M.** : Monsieur Yannick GERVAIS demande où en est le procès de l'A.D.U.S. Madame Le Maire répond que des précisions seront apportées lors d'un prochain Conseil Municipal.

➤ **Mesdames Sylviane CAILLE et Christiane DENIZARD :**

✚ **Chasse aux œufs** : Mesdames Sylviane CAILLE et Christiane DENIZARD annoncent qu'elles assureront l'ensachetage des œufs de Pâques, mardi 26 mars prochain, à 09h00, à la mairie.

➤ **Madame Christiane DENIZARD :**

✚ **Téléassistance** : Madame Christiane DENIZARD demande le nom de l'organisme à contacter pour pouvoir bénéficier de la téléassistance. Madame le Maire lui conseille de se rapprocher du Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de Montargis : l'ORPADAM CLIC.

➤ **Monsieur Jacques FOUCHER** : à la demande de Monsieur Jacques FOUCHER, Madame le Maire précise que la Commission Finances aura lieu le lundi 25/03/24, à 19h00, à la Mairie et que le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 11/04/24, à 20h00, à la salle polyvalente Florimond Raffard.

• **PUBLIC** : Néant.

**Fin de séance : 21 heures et 45 minutes**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2024**

Le Secrétaire de séance	Le Maire
	
Jacques AUBERT	Marie-Annick MARCEAUX